

Type Diplôme : MASTER

| | | |
|--------------|-------------------|---|
| COMPOSANTE | ISEM | |
| MENTION | Sciences sociales | |
| CODE DIPLÔME | HMSCS18 | |
| Session M1 | Session unique | Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types |
| Session M2 | Session unique | Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention |

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Compensation à l'intérieur de l'UE, entre les différentes ECUE.

Obtention du Semestre

Compensation entre UE, avec une moyenne générale au minimum de 10.

Obtention de l'Année

Compensation des semestres pour tous les parcours.

Note éliminatoire

Moyenne minimum de 10/20 à obtenir pour tous les mémoires de M1 et de M2 (PPR) pour tous les parcours sauf le parcours MS pour qui seule l'obtention d'une note inférieure à 10/20 au mémoire de M2 ne permettra pas l'obtention du diplôme.

REDOUBLEMENT

Non sauf avis contraire du jury de délibération.

ORIENTATION M1 ⇔ M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

